

ÉDITO

La loi du 31 juillet 2014 a doté l'Économie Sociale et Solidaire d'un socle législatif renforcé devant permettre d'assurer le développement de ses entreprises. Cette loi sur l'ESS marque une avancée considérable de la reconnaissance des entreprises de l'ESS comme des acteurs de plein droit qui participent à la création de richesses pour nos territoires. Pourtant, dans ce contexte favorable, les spécificités du modèle économique de l'ESS restent trop peu connues alors que le développement des entreprises de l'ESS a besoin d'une mobilisation des investisseurs publics et privés.

C'est pourquoi le réseau des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CNCRES) et le Centre de Ressources DLA Financement (porté par France Active) se sont rapprochés pour porter ensemble un projet d'observation de la santé économique et financière des entreprises associatives, coopératives, mutualistes et des fondations. En Provence-Alpes-Côte d'Azur la CRESS PACA et ESIA ont invité les dirigeants des entreprises de la région à contribuer par un questionnaire. Nous les remercions de leur participation qui permet aujourd'hui de proposer l'édition de ce sixième Focus qui vous permettra d'appréhender :

- Les spécificités et les atouts des modèles économiques des entreprises de l'ESS.
- Les besoins des entreprises de l'ESS pour améliorer leur performance économique et leur performance financière.
- L'entreprise dans son environnement qui cherche à conduire de manière pertinente le mouvement de sa croissance.

Cette édition propose autant de points de repère qui permettront de voyager au sein de la complexité de la réalité économique plurielle des entreprises de l'ESS qui associent performance économique et utilité sociale.

Bonne lecture !

David HECKEL

Directeur de la CRESS PACA



Sommaire

- Présentation de l'échantillon
- Situation économique des entreprises
- Accès aux financements et relation avec les banques
- L'ESS dans son environnement

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'économie sociale et solidaire représente :

160 690

salariés, soit 10 %
de l'emploi régional

16 632

établissements
employeurs, soit 8,5 % des
établissements employeurs
de la région

137 110

équivalents temps plein

4,1

milliards d'euros de salaires
bruts distribués*



Présentation de l'échantillon

Cette première partie est indispensable à la compréhension des résultats obtenus et, par conséquent, des interprétations qui en découlent dans les pages qui vont suivre.

83 % sont des associations
 12 % sont des coopératives
 5 % sont des mutuelles ou des sociétés commerciales
 71 % sont membres d'un réseau
 33 % sont des structures intervenant d'abord à l'échelle de leur agglomération
 25 % visent la couverture des besoins régionaux

Représentativité de l'échantillon

L'échantillon est composé de 83 % d'associations et 12 % de coopératives. Les autres sont des sociétés commerciales, principalement du champ de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), ainsi que de mutuelles. L'échantillon ne compte pas de fondation¹. L'échantillon, trop faible, ne permet pas d'exploiter les questionnaires reçus de façon détaillée pour les mutuelles et les sociétés commerciales.

La représentation des répondants dans l'action sociale et les services à la personne est conforme à la réalité, de même que celles des acteurs des services aux entreprises et du commerce. Les secteurs de l'animation culturelle, socioculturelle, sport & loisirs sont sous-représentés, alors que la construction, BTP & activités immobilières et le tourisme sont surreprésentés².

Les questionnaires recueillis représentent 0,7 % du nombre d'établissements régionaux et 1,7 % des effectifs salariés.

La moitié de l'échantillon emploie moins de 4 ETP. Les plus gros employeurs sont les mutuelles avec, en moyenne, 211 salariés.

Situation économique des entreprises

Composition générale du financement des structures

Les entreprises de l'ESS construisent leur budget à partir de plusieurs types de ressources : les cotisations, le subventionnement public et privé (don et mécénat) ainsi que les ressources générées par l'activité. L'enquête révèle qu'en moyenne, le budget des établissements de l'économie sociale et solidaire relève pour 49 % de financements publics et à 51 % de financements privés (tous statuts juridiques et secteurs d'activités confondus).

Ces derniers sont composés de recettes d'activités (39 % du budget global), de cotisations (8 %) et de dons et mécénat (4 %). Pour les financements publics, on retrouve les subventions (37 %), les recettes issues de la commande publique et les aides à l'emploi (12 %).

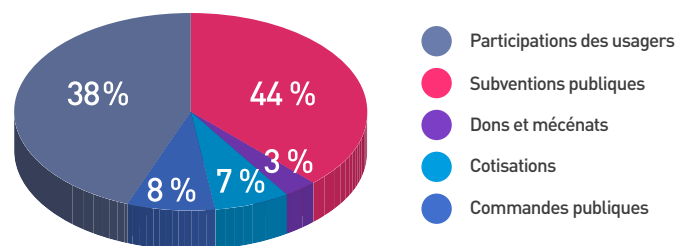
La composition des produits est très différente selon la date de création, la taille, le secteur d'activité et le statut de la structure. Ainsi, les coopératives et les mutuelles reposent très majoritairement sur les ressources générées par l'activité.

Enfin, les structures qui relèvent majoritairement du secteur non marchand ont une part de financements publics plus importante (en moyenne 52 % en 2013) que les établissements relevant principalement du secteur marchand (42 % de financements publics)³.

L'âge des structures de l'ESS : une clé de lecture

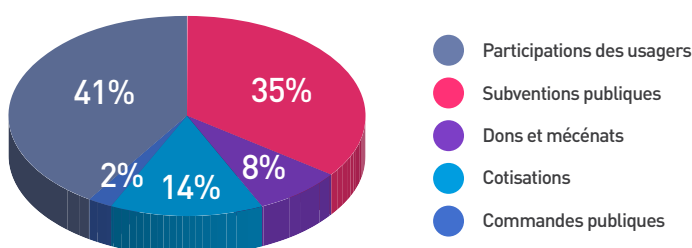
Plus l'établissement est récent moins ce dernier a recours aux subventions publiques et à la commande publique. La part de la participation des usagers est également plus importante (41 %) dans les établissements de moins de 5 ans que dans les autres (38 %). La part des dons et des mécénats est plus importante dans les établissements de moins de 5 ans. Cela peut s'expliquer par une représentation du mécénat comme un soutien à la création et à l'émergence de nouvelles initiatives.

Structure des produits des entreprises de l'ESS de plus de 5 ans



Source : Enquête BEF

Structure des produits des entreprises de l'ESS de moins de 5 ans



Source : Enquête BEF

Les dons et le mécénat peuvent également être mobilisés pour le développement de nouveaux produits et services et/ou le renforcement d'activité.

Modèle économique des entreprises de l'ESS

Les modèles économiques varient en fonction de la forme juridique.

• Associations :

Budget moyen : 423 K€
 Budget médian : 180 K€
 Minimum : 0,3 K€
 Maximum : 4 312 K€

• Coopératives :

Budget moyen : 728 K€
 Budget médian : 392 K€
 Minimum : 104 K€
 Maximum : 4 083 K€

• Mutuelles :

Budget moyen : 71 930 K€
 Budget médian : 11 565 K€
 Minimum : 2 970 K€
 Maximum : 201 256 K€

Le bénévolat

En moyenne, 29 bénévoles (dont 10 exerçant des fonctions dirigeantes) participent activement à la réalisation des missions des entreprises observées : cette contribution est valorisée en pied du compte de résultat par près de 34 % des structures enquêtées.

¹ L'ESS en région est composée de 86,5 % d'associations, 9 % de coopératives, 4 % de mutuelles et 3,5 % de fondations [Source : « Panorama Régional de l'Économie Sociale et Solidaire PACA », CRESS PACA, juin 2014].

² L'échantillon a été comparé avec les données INSEE CLAP 2011 de l'Observatoire Régional de l'ESS (CRESS PACA).

³ Confère définition page 8.

Les recettes d'activité

La participation des bénéficiaires fait partie des modèles des structures de l'ESS (85 % des répondants concernés avec des montants allant de quelques euros à près de 11 millions d'euros).

Les dons et le mécénat

Les tendances observées sont légèrement en dessus des données collectées par le laboratoire MATISSE-CNRS : 26 % des associations concernées contre 23 %⁴. Ces chiffres rappellent que cette ressource peut être rare et difficile d'accès pour les projets peu visibles.

Les cotisations

L'hybridation des ressources impacte aussi le financement du modèle associatif par les cotisations. Pour les associations employeuses, cette ressource et sa disponibilité en trésorerie n'est plus forcément en adéquation avec les besoins générés par l'activité.

Confirmation d'une baisse du soutien par les acteurs publics

Parmi les répondants, les Départements et la Région sont les principaux financeurs de l'économie sociale et solidaire. Respectivement, 76 % et 74 % déclarent bénéficiaire de ces financements publics, suivi de l'État (64 %). L'enquête montre également la prise de compétence ESS des intercommunalités et des communes citées, comme financeurs dans deux cas sur trois.

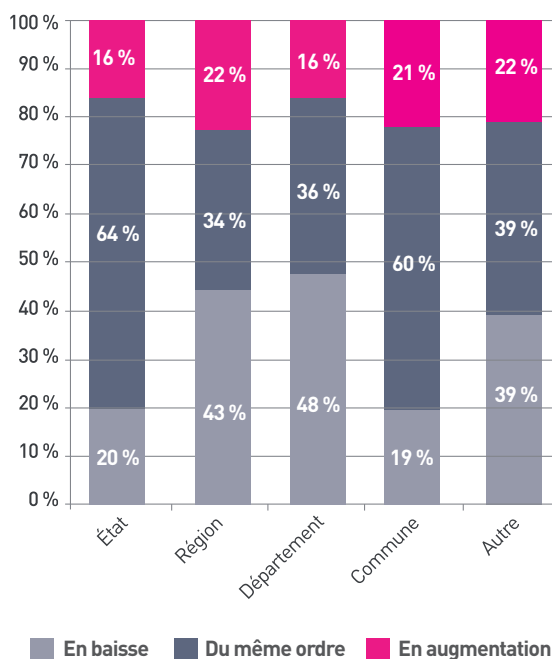
Les financements publics sont entendus ici comme tous les financements provenant du secteur public : aide à l'emploi, subvention d'investissement, de fonctionnement et/ou d'activités... Les structures relevant de l'environnement, de la culture, et les structures âgées de moins de 15 ans, montrent une augmentation du recours aux emplois aidés (entre 2012 et 2013).

Les répondants concernés par les financements publics sont nombreux à avoir connu une baisse de cette ressource : au total, 68 % d'entre eux indiquent qu'au moins un de leur financeur a baissé sa contribution de façon significative entre les deux derniers exercices. Les baisses les plus fréquentes concernent les Départements (48 %) ainsi que la Région (43,5 %) et, dans une moindre mesure, l'État et les autres acteurs publics (organismes ou établissements publics – CAF, CDC, etc. – financements européens – FSE, FEDER, etc. – les bailleurs internationaux). Ces évolutions traduisent les difficultés dans lesquelles se trouvent aujourd'hui de nombreuses structures de l'économie sociale et solidaire.

Les financements des communes et intercommunalités montrent une plus grande stabilité (sur la période observée).



Évolution des financements publics des entreprises de l'ESS entre 2012 et 2013



Source : Enquête BEF

Ce constat conduit à émettre l'hypothèse d'un recentrage des financements publics sur certains secteurs d'activités en fonction des compétences des financeurs ou de l'existence de dispositifs de financements dégressifs sur plusieurs années.

Le Conseil Régional mène depuis plus de 16 ans une politique en faveur du développement de l'ESS (initiée au travers du PROGRESS⁵). Historiquement, les financements étaient axés sur l'émergence, le démarrage de projets et d'initiatives ainsi que le développement d'activités. Dans le cadre des nouveaux schémas régionaux (SRDE⁶, SRDEII, etc.), les soutiens s'orientent vers le renforcement et le développement.

Les entreprises ne témoignent pas uniquement d'une baisse des financements publics mais également d'un manque de visibilité sur leur évolution. Ainsi, les entreprises de l'ESS sont confrontées à une nécessité d'innover en matière de modèle économique, sans être en capacité d'anticiper dans le temps ces derniers (visibilité à court ou moyen terme).

Cette mutation de leur modèle se manifeste par une hybridation croissante des ressources, intégrant une part de ressources privées pouvant revêtir des formes diverses : partenariats, mécénats, coopérations, prestations, réponses à des marchés⁷...

La subvention annuelle

Le financement par subvention annuelle est la modalité la plus fréquemment utilisée par tous types de financeurs publics.

La convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)

Les CPO permettent aux structures d'avoir une visibilité à moyen terme sur le partenariat engagé avec l'État ou la collectivité. Elles peuvent être un indicateur de l'ancrage de l'ESS dans les politiques publiques, et un révélateur des choix de contractualisation des pouvoirs publics. Une structure sur 6 bénéficie d'au moins une convention pluriannuelle d'objectifs.

Elles représentent, en volume, 26 % des engagements de la Région concernées par l'enquête, 26 % pour les fonds européens et 25 % pour l'État.

La commande publique

Les pouvoirs publics financent de plus en plus les associations dans le cadre de marchés publics.

⁴ « Le paysage associatif français, 2011-2012 », Laboratoire MATISSE-CNRS.

⁵ Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire

⁶ Schéma Régional de Développement Économique. Le SRDE prend en compte l'ESS de manière explicite. L'ESS y est mentionnée au sein de l'orientation « Renforcer nos entreprises pour développer l'emploi ».

⁷ Cette évolution n'apparaît pas clairement dans les statistiques présentées dans ce document en raison d'une difficulté de compréhension par les répondants de la notion de marché public et de celle de subvention.

58 % des structures enquêtées ont déjà répondu à un marché public. Ces contrats ont d'abord été signés avec des communes et des intercommunalités (44 %).

Plus les structures sont grandes, plus elles remportent de marchés publics.

Par ailleurs, 14 % des structures de l'échantillon ne bénéficient d'aucun financement public.

Contribution à la redistribution

Différents régimes de redistribution des richesses créées cohabitent au sein de l'ESS. Les associations relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901, et plus généralement les organismes sans but lucratif, ne sont pas soumises aux impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, contribution économique territoriale, TVA. En revanche, les associations deviennent soumises à des impôts commerciaux dès lors qu'elles exercent une activité lucrative, et ce afin d'éviter les distorsions de concurrence et garantir le respect du principe d'égalité devant l'impôt.

La contribution des entreprises de l'ESS à la redistribution revêt plusieurs formes : taxe d'apprentissage, taxe sur les salaires, taxe d'habitation, contribution sur les revenus locatifs, Contribution Économique Territoriale (CET), TVA (partielle ou sur toute l'activité), foncier, collecte des ordures, TICPE, etc.

Plus de 18 % des répondants sont assujettis à l'impôt sur les sociétés. Cela concerne les sociétés commerciales, les mutuelles mais aussi 78,5 % des coopératives et 5 % des associations de l'échantillon.

Accès aux financements et relation avec les banques

Pratiques selon les besoins de financement

Dans son cycle de vie, l'entreprise rencontre une diversité de besoins de financement et une palette tout aussi variée de réponses.

Les besoins en financement et les financeurs potentiels

Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoirs publics (État, collectivités...) • Usagers / bénéficiaires
Nouveau projet	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoirs publics (État, collectivités...) • Usagers / bénéficiaires • Fondations
Investissements	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités, fondations • Réserves de l'association • Banque
BFR	<ul style="list-style-type: none"> • France Active • Réserves de l'association
Trésorerie ponctuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Banque
Difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Réserves de l'association

Source : CNAR Financement

L'enquête ne permet pas de déterminer s'il y a une notion de parcours dans la recherche de financement des entreprises de l'ESS.

Difficultés de trésorerie

45 % des entreprises déclarent avoir rencontré des problèmes de trésorerie au cours des 12 derniers mois. La fréquence varie de plusieurs fois dans l'année (69 %) à plusieurs fois par mois (13 %).

Certains secteurs sont plus touchés (environnement, culture...). Ces établissements déclarent par ailleurs disposer d'outil de suivi de trésorerie.



Les difficultés de trésorerie touchent majoritairement les structures de taille intermédiaire et de grande taille. Plus des 2 tiers d'entre elles ont plus de 15 ans d'existence.

L'enquête ne permet pas d'identifier l'origine des difficultés de trésorerie, ces dernières pouvant être de différentes natures :

- Délais d'encaissement de factures dus à la commercialisation des biens et services
- Délais de versement d'avance, d'acompte ou de solde de subvention (notamment sur les fonds européens)
- Défaut de paiement de clients
- Besoin en fonds de roulement insuffisant ou sous-estimé
- Délais de facturation des clients
- Paiement de fournisseurs

Les entreprises ont peu recours à des solutions pérennes pour y répondre : elles ne sont que 15 % à utiliser des apports en fonds propres. Elles sont 46 % à choisir de payer en retard les factures de fournisseurs, 44 % à utiliser un découvert à la banque, 38,5 % à faire appel à d'autres solutions de crédit court terme (Dailly...) et 36,5 % à relancer un financeur pour le règlement d'une subvention ou d'une facture. Les structures vont ensuite chercher à rééchelonner leurs dettes sociales (17 %), voire jusqu'à réduire leur masse salariale (21 %).

Outillage des entreprises de l'ESS

L'outil utilisé par la quasi-totalité des entreprises de l'ESS (92 %) est le budget prévisionnel. A contrario les structures sont peu à être dotées d'une comptabilité analytique (55 %). En termes de suivi financier, 73 % des établissements formalisent un prévisionnel de trésorerie et la moitié dispose d'un tableau de bord de l'activité. Quelle que soit la taille des établissements, ils ont quasiment toujours un budget prévisionnel ainsi qu'un plan de trésorerie.

Relations avec la banque

50 % des entreprises entretiennent des relations de qualité avec leur banque, la qualifiant de « attentive à vos besoins », 26 % n'ont pas de relation particulière, 13 % trouvent que les réponses apportées sont trop standardisées et enfin 10 % trouvent que leurs relations sont « marquées par un manque de connaissances de vos spécificités ». Il apparaît que les petites associations (en termes d'assise financière) rencontrent plus de difficultés d'accès aux emprunts. Les petites associations ont un projet qui n'est pas nécessairement conduit dans une logique entrepreneuriale. Elles ont peu l'habitude des relations avec les banques, une faible assise financière et peu de fonds propres.

- Les deux tiers des très petites structures (moins de 150 K€ de budget) n'utilisent plus aucun produit.
- Près de la moitié recourent aux crédits court terme (découvert bancaire, par exemple), et particulièrement lorsque le budget est compris entre 150 K€ à 500 K€ (27 %).
- Les usages évoluent concernant le crédit moyen terme (pour le renouvellement de l'outil de travail par exemple) : quelle que soit la taille des structures, elles sont près de 10 % à l'utiliser ; il est plus

⁸ Selon le Ministère de l'économie, le tiers des entreprises françaises environ relève de l'impôt sur les sociétés. http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/professionnels.impot?espld=2&-pageld=prof_impot_societes&impot=I&sfid=50

répandu parmi les coopératives et les mutuelles, qui sont près d'1 sur 3 à l'utiliser.

- Néanmoins, les structures les plus importantes (à partir de 1 M€ de budget) demeurent les plus utilisatrices des crédits long terme (immobilier). Lorsque le budget dépasse les 2 M€, elles sont un tiers à rembourser un emprunt immobilier.
- Plus les associations sont importantes, plus elles utilisent les placements financiers : deux tiers des répondants lorsque le budget dépasse 2 M€, contre 17 % pour le reste de l'échantillon.

60,5 % des enquêtés ont un projet d'investissement dans les 3 ans. Pour un quart, le montant de l'investissement n'est pas encore déterminé, pour 17 % il est inférieur à 8 000 € et pour 16 % il excède 80 000 €.

Pour mettre en œuvre un nouveau projet, consolider l'existant ou renouveler un matériel, les dirigeants de l'économie sociale et solidaire ont besoin de ressources à long terme. Un investissement mal financé peut déstabiliser l'assise financière de la structure et, à terme, remettre en cause sa pérennité. Il est conseillé de recourir à l'emprunt bancaire pour ne pas dégrader sa trésorerie.

Elles sont :

- 74 % à déclarer qu'elles financeraient un investissement par une subvention d'investissement,
- 51 % par du mécénat ou des fondations (en apport financier ou en nature)
- 44 % par les ressources propres
- 37 % par des prêts alternatifs (SOCODEN, France Active, réseaux, etc.)
- 24 % par des prêts classiques

Les structures d'une certaine taille considèrent davantage leur relation avec leur banquier comme étant de qualité comparé aux plus petites structures car le besoin de ressources est plus marqué (investissement, Daily...).

Par ailleurs, 73 % des entreprises déclarent que leur banque relève de l'ESS (banque coopérative ou mutualiste).

L'ESS dans son environnement

Un tiers des entreprises déclarent être des acteurs d'une très grande proximité, où l'agglomération constitue l'échelle d'intervention la plus citée.

41 % des répondants déclarent être le seul acteur à intervenir sur son activité dans le territoire considéré.

Les écosystèmes d'acteurs au sein des territoires

Une entreprise peut se trouver en situation de concurrence, de prestation ou de partenariat avec les autres acteurs (privés ou publics) de son territoire d'implantation et/ou d'intervention.

Le taux de réponse (50 %) peut laisser penser que les entreprises de l'ESS ne se sentent pas toutes concernées par le sujet de la concurrence, contrairement au champ des partenariats (92 %). Lorsqu'elles sont en situation de concurrence, elles le sont clairement avec le secteur privé (ESS ou hors ESS) et se démarquent par l'offre apportée plutôt que par le public bénéficiaire ou les prix pratiqués.

Nature des relations des entreprises de l'ESS avec les acteurs du territoire en PACA

	Entreprises privées (hors ESS)	ESS	Service public	Nombre de répondants (plusieurs réponses possibles)
Prestataire	68,6 %	48,8 %	52,3%	86
Partenaire	30,8 %	89,7 %	69,2%	107
Concurrence	60,3 %	60,3 %	17,2%	58

Source : Enquête BEF

Les entreprises de l'ESS se revendiquent très clairement comme partenaires de leurs homologues ESS ainsi que des collectivités publiques. Ces dernières sont également les clientes dans le cas de relation de prestation.

Dans 78 % des cas, le partenariat est de nature à développer l'activité de l'entreprise autour d'un métier commun ou de métiers complémentaires (74 %). Les partenariats intègrent une dimension territoriale dans 62,5 % des cas.

Pratiques ponctuelles ou pérennes en matière de coopération et de mutualisation

Au-delà de dynamique partenariale, plus positionnée sur du moyen/long terme, 91 % des entreprises ont mis en place des coopérations avec d'autres acteurs.

Les formes que prennent ces échanges sont, d'une part, la mutualisation technique (mise en commun de moyens pour réduire les coûts et accéder à des compétences manquantes) et, d'autre part, la mutualisation de projets, ponctuels ou pérennes (manifestations, formations...).

81,5 % des responsables de l'ESS mettent en place des mutualisations techniques (33,5 % pour les locaux, 28,5 % pour du matériel, 12,5 % pour l'emploi et 7 % pour le volet financier). La mutualisation de projets s'exerce principalement sur le court terme : 63 % retiennent le mode ponctuel (manifestation, formation...) contre 15 % pour la mutualisation d'activité durable (plateforme, GIE, PTCE...).

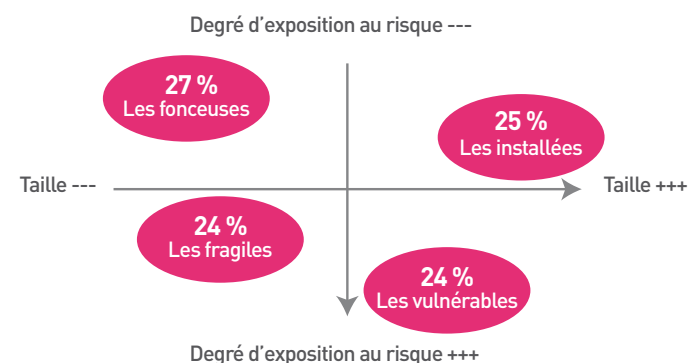
Les coopérations informelles reposant sur de l'échange d'informations, des rencontres... rassemblent 73 % des répondants.

Par les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), le législateur a reconnu et donné un cadre aux formes hybrides de coopération. Cette démarche initiée par le secteur, mélange des aspects techniques et stratégiques, territoriaux, sectoriels...

Des comportements différenciés – vers une typologie

À partir des différents éléments obtenus au travers de cette enquête, il est possible de regrouper l'échantillon en quatre catégories : les fonceuses, les installées, les fragiles et les vulnérables.

Typologie des établissements de l'ESS



Source : Enquête BEF

Les fonceuses

Ce sont de très petites associations (budget d'exploitation moyen constaté sur 2012 et 2013 : 17 K €) relevant principalement des domaines sportif, environnemental et de l'éducation populaire, plutôt jeunes (les deux tiers ont moins de 5 ans) et dynamiques (78 % ont un projet d'investissement à 3 ans). Leur modèle économique est très centré sur les cotisations et la participation des usagers. Elles dégagent majoritairement des résultats nets positifs (81 % des répondants déclarent être bénéficiaires en 2013) ; elles se disent d'ailleurs plutôt optimistes pour l'avenir. Elles voient leurs effectifs salariés passer, en moyenne, de 0,17 à 0,60 ETP (les équipes bénévoles y sont restreintes) et diminuent leur recours au temps partiel.

69 % des répondants déclarent ne pas avoir de locaux ou bénéficier d'une mise à disposition. Une structure sur six a déjà été confrontée à une situation bancaire compliquée (refus d'un prêt, atteinte des limites d'autorisations de crédit, etc.) et 31 % ont eu ou rencontrent des problèmes de trésorerie.

Les fragiles

Ce sont de petites associations, plus âgées que les fondeuses (30 % ont moins de 5 ans et les trois quart ont moins de 15 ans d'existence) avec près de 2 ETP en moyenne et qui ont proportionnellement plus recours aux emplois aidés (que les autres typologies). Elles ont des modèles économiques plus largement tournés vers la ressource publique, les financements privés y sont moins conséquents. Elles s'inscrivent dans une logique de développement local (majoritairement ancrées au niveau des agglomérations et des communes). Les secteurs d'activités prépondérants sont la culture (18 %), l'environnement, développement durable (14%) et le développement économique, développement local (14 %).

60 % des répondants déclarent être bénéficiaires en 2012. Ils sont un tiers à avoir des relations « compliquées » avec leur banque et un tiers à avoir des relations de qualité. Une structure sur sept a déjà été confrontée à une situation bancaire compliquée (refus d'un prêt, atteinte des limites d'autorisations de crédit, etc.) et 43 % ont eu ou rencontrent des problèmes de trésorerie.

Le budget d'exploitation moyen constaté sur 2012 et 2013 est de 104 K€. 50 % ont un projet d'investissement à 3 ans mais elles sont nombreuses (2 sur 3) à se déclarer inquiètes pour l'avenir.

Les fragiles s'exposent malgré leur situation à des degrés de risque importants.

Les vulnérables

59 % des associations ont plus de 15 ans d'existence. Elles emploient en moyenne 6 ETP. Ce sont des structures plus fortement axées sur le développement économique, développement local (21 %) et sur la culture (14 %). Concernant leur situation économique, le budget d'exploitation moyen constaté sur 2012 et 2013 est de 385 K€. La moitié déclare être déficitaire en 2013 (en hausse de 14 points en 1 an) et avoir des rapports compliqués avec leur banque (41 %).

Ainsi, une structure sur trois a déjà été confrontée à une situation bancaire compliquée (refus d'un prêt, atteinte des limites d'autorisations de crédit, etc.) et plus de la moitié (55 %) ont eu ou rencontrent des problèmes de trésorerie.

Seulement 45 % ont un projet d'investissement à 3 ans, ce qui peut s'expliquer par leur forte inquiétude pour l'avenir (70 % des structures de l'échantillon).

Les installées

Cette catégorie regroupe les associations les plus anciennes (79 % des structures de l'échantillon ont plus de 15 ans) et les plus importantes (en moyenne 30 ETP). Elles ont un recours important à l'emploi et peu aux emplois aidés. Une structure sur cinq est propriétaire (19 %). Les secteurs d'activités prépondérants sont l'accompagnement à l'emploi (14%) et la santé (14 %). Ce sont des structures bénéficiant d'un ancrage territorial d'action régional voir national.

Le budget d'exploitation moyen constaté sur 2012 et 2013 est de 1,73 million d'€ (hors mutuelles). 79 % déclarent être bénéficiaires en 2013 (en hausse de 22 points par rapport à 2012). 86 % des répondants indiquent avoir des relations de qualité avec leur banque (notamment de par leur assise financière). Ils ne sont d'ailleurs que 11 % à avoir déjà été confrontés à une situation bancaire compliquée. Une structure sur deux rencontre des problèmes de trésorerie.

70 % d'entre elles se disent inquiètes pour l'avenir, elles sont toutefois deux sur trois à avoir un projet d'investissement dans les 3 ans, ce qui témoigne de la solidité en terme d'exploitation de ces structures.

Perspectives à court terme

L'environnement réglementaire et législatif a un impact non négligeable sur la santé financière des entreprises. Ainsi, selon le secteur d'activité de l'établissement, les obligations, normes et réglementations diffèrent. La faible taille de l'échantillon ne nous a

pas permis d'exploiter les résultats par secteur d'activités. Il apparaît que des réponses spécifiques sont à apporter en fonction de ces derniers, soulevant le rôle important des fédérations et unions.

La réglementation en matière du droit du travail a évolué dernièrement pour que les salariés de toute entreprise se voient offrir par cette dernière une mutuelle de santé. Cette obligation entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

L'enquête nous permet de voir que 25,5 % ont déjà souscrit à un contrat. Elles ne sont que 7 % à avoir anticipé le financement de cette dépense.

Ainsi, 68,5 % n'ont pas traité cette obligation ni anticipé cette augmentation des charges fixes et de ses potentiels effets (trésorerie...).

Autre élément de contexte, le vieillissement des actifs, 19,5 % de l'échantillon sera potentiellement concerné par un départ à la retraite dans les trois ans. Pour la moitié de ces établissements la dépense a été provisionnée.

Enfin, 54 % des entreprises sont inquiètes quant à l'évolution de leur financement. Elles sont 25 % à être confiante.



Besoin en accompagnement

Le besoin principal en matière d'accompagnement des entreprises de l'ESS est la diversification des financements (60 %), suivi de l'accompagnement de l'évolution de l'activité (39 %) et la communication.

Retenue par 31,5 % des répondants, l'entrée « Recherche et développement », peu fréquente dans le secteur, manifeste une aspiration forte des dirigeants vers davantage de prospective.

Les réseaux et fédérations demeurent le premier interlocuteur vers qui les dirigeants se tournent pour trouver réponse à leurs questions (71,5 %). En seconde intention, l'enquête montre les liens de proximité des dirigeants de l'ESS avec les partenaires publics (42,5 %) et leurs experts-comptables ou commissaires aux comptes (38,5 %). Viennent ensuite les DLA (31,5 %).

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Phase pilote

L'enquête a été menée en Limousin, Nord-Pas de Calais et Rhône-Alpes, avec l'objectif de toucher 1 % des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, la conduite de l'enquête sur ces territoires pilotes a permis de tester la démarche, la méthodologie et le processus d'animation dans les territoires.

Construction du questionnaire et constitution de l'échantillon

Le protocole d'étude et le questionnaire ont été co-définis par l'équipe du Centre de ressources DLA Financement et celle du Conseil National des CRESS (CNCRESS), notamment dans le groupe de travail « observatoire ».

Le questionnaire a également été validé dans le cadre du Comité de pilotage territorial de la région PACA (CRESS PACA, ESIA, Conseil Régional, Direccte, Caisse des Dépôts et Consignations, FSPVA, Les Scop PACA, représentants de banques de l'ESS...). Cette animation régionale de l'étude a permis de préparer l'arrivée de l'enquête dans les territoires afin de constituer un échantillon représentatif par département ainsi que par statut, taille, secteur d'activité et âge de la structure. Le présent document est issu d'un diagnostic partagé suite à une présentation des analyses dans le comité régional.

Une enquête en ligne

L'enquête s'est déroulée de juillet à la fin du mois de novembre 2014 (Mois de l'ESS).

Cette enquête reposait sur la base d'un questionnaire adressé par voie électronique. Les répondants étaient invités à renseigner des questions portant sur les indicateurs suivants : profil de la structure, ressources humaines, matérielles et financières, fiscalité, relation avec les partenaires, état des besoins de financement et perception de l'évolution du financement.

Les répondants

166 dirigeants ont répondu à l'enquête. Après retraitement et contrôle de la cohérence (suppression des établissements hors périmètres, hors région PACA...), nous avons retenus 116 structures.

La taille de l'échantillon ne permettant pas de décrire avec précision la réalité de chacun des secteurs, les résultats sont à prendre avec toutes les précautions d'usage.

Le traitement des données

Les réponses ont été traitées de manière anonyme. Les informations recueillies sont des données déclaratives.

PÉRIMÈTRE DE L'ESS :

ESS est ici entendu au sens de la nouvelle définition de l'ESS sur son périmètre tel qu'inscrit dans la Loi du 31 juillet 2014. Les entreprises commerciales ayant un agrément dans les services à la personne, l'insertion par l'activité économique... qui ont participé à l'enquête sont présentes dans les résultats.

Précisions : glossaire des termes

Établissements, entreprises, structures, organisations

Pour des facilités d'écriture, les termes établissements, entreprises, structures et organisations sont employés indifféremment dans ce document et correspondent à une unité de production géographiquement individualisée (une adresse postale), mais pouvant être juridiquement dépendante d'une entreprise.

Dans le présent focus, sont considérés comme :

Secteur marchand : Information, communication, TIC, Agriculture, agroalimentaire, Assurance, Banque, finance solidaire, Commerce, commerce équitable, Services à la personne, Construction, BTP et activités immobilières, Enseignement, formation, Services aux entreprises, Tourisme, hébergement, restauration, Transport, mobilité et l'Industrie.

Secteur non marchand : Accompagnement à l'emploi, Accueil, accompagnement social sans hébergement, Hébergement social ou médico-social, Loisirs et animation socio-culturelle, Logement, Santé, Environnement, développement durable, Education populaire, Sport, Développement économique, développement local, Solidarité internationale et Culture.

Statistiques : Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire – CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le CNAR Financement
Rédaction : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur et ESIA
L'équipe de l'Observatoire



LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Pour le développement d'une économie sociale et solidaire et de ses entreprises sur les territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

En février 2007, la CRESS PACA a été officiellement chargée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de la création d'un observatoire, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) et du Programme Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PROGRESS).

Depuis la normalisation du champ de l'économie sociale et solidaire, l'Observatoire Régional propose des études statistiques, analytiques et thématiques sur différentes échelles territoriales (commune, intercommunalité, Pays, Parc Naturel Régional, Zones d'Emploi, Schéma de Cohérence Territoriale, département et région).

L'expérience développée permet des analyses comparatives avec d'autres secteurs économiques, d'autres territoires, sur plusieurs années et sert de support à l'action publique et privée en faveur du développement du secteur.

Les travaux de l'Observatoire Régional de l'économie sociale et solidaire s'appuient sur l'expertise et la supervision d'un **Conseil Scientifique** composé de 25 membres (chercheurs, universitaires, chargés de mission, économistes, statisticiens...).

ESIA, membre du réseau FRANCE ACTIVE, est financeur solidaire pour l'emploi depuis 15 ans en région et intervient dans les initiatives d'insertion et les projets solidaires.

- ESIA a pour objectif de financer le développement de l'emploi et des missions sociales dans les entreprises solidaires et responsables à destination de tout acteur économique (entreprises, RSE, IAE, EI, SCOP, SCIC, associations) en création ou en développement, qui crée ou consolide des emplois.

- ESIA a pour mission de développer les pratiques responsables et de favoriser l'emploi.

- Son métier : l'Expertise, l'Accompagnement et le Financement des projets solidaires, responsables et des TPE.

- L'offre de solutions de financement est complète : garanties bancaires, apports en fonds propres, ressources en matière de conseil.

- ESIA intervient également dans la création d'entreprise TPE, en facilitant et en sécurisant l'accès au crédit bancaire aux créateurs d'entreprise (garanties bancaires, prêts à taux zéro NACRE, couplé à un prêt bancaire ou solidaire d'un montant équivalent, accompagnement à l'intermédiation bancaire et à la structuration financière du projet et à son suivi à trois ans).

ESIA PACA – 25, rue de la République – CS60334
13217 Marseille Cedex 02

Tél : 04 91 59 85 70 – Fax : 04 91 59 85 74

Mail : accueil@esia.org – www.esia.org

N° vert : 0800 500 240 (porteurs TPE)

Publications de la CRESS PACA

- Panorama et enjeux de l'économie sociale et solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur - Édition 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015
- Panoramas départementaux de l'économie sociale et solidaire (Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse) - Édition 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014
- Baromètre conjoncturel de l'ESS en PACA – 2014 : Reprise de l'emploi dans l'ESS en PACA en 2014 après une nouvelle année difficile. N°4, Décembre 2014
- Guide Innovation Sociale : Comprendre, caractériser et développer l'innovation sociale en PACA - CRESS PACA, LEST-CNRS, mars 2015
- Focus L'Économie sociale et solidaire dans les territoires, N°1, Mai 2013
- Focus Culture et Économie Sociale et Solidaire, N°2, Décembre 2013
- Focus Hors Série, Insertion par l'Activité Economique et ESS, N°3, Novembre 2014
- Focus Tourisme Social et Solidaire & ESS, N°4, Février 2015
- Focus Hors Série, Action Sociale, Médico-sociale, Santé et Economie Sociale et Solidaire, N°5, Avril 2015

Également disponibles en téléchargement sur www.cresspaca.org

Pour en savoir plus : Observatoire Régional de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur. observatoire@cresspaca.org



Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et Solidaire
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Technopôle de Château Gombert
Espace Nobel Bât D1
11 rue Frédéric Joliot Curie
13013 Marseille
Tél +33 (0)4 91 54 96 75
Fax +33 (0)4 91 04 08 29
cress@cresspaca.org
www.cresspaca.org

En partenariat avec



Avec le soutien de :

